

**SYNDICAT MIXTE
POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
ET AUTRES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

N° 1

Rapport d'Activité 2022 DSP MOUVE

L'an deux mille vingt-trois le Vendredi 1^{er} Décembre 2023 à 16 Heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués se sont réunis.

Grand Montauban Communauté d'Agglomération :

Délégués présents :

Mme BAREGES Brigitte, Mr GABACH Alain, Mme DETAILLEUR Marie-Agnès, Mr VIGOUROUX Claude, Mr CORNILLE Michel, Mme CHEKLIT Nadia.

Communauté de Communes Terres des Confluences :

Délégués présents

Mr LOPEZ Romain, Mr SAMAIN Hugues, Mr LANNES Serge, Mr PREVEDELLO Xavier, MR GARGUY Bernard, Mr JAMAIN Thierry, Mme FEAU Annie, Mr DUPUY Guy, Mr BOUCHE.

Madame BAREGES Brigitte, en sa qualité de Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Mo'UVE, filiale de Séché Environnement, est la société dédiée à l'exécution du marché de Délégation de Service Public attribué par le Sirtomad autorité délégante.

Pour rappel, ce marché comporte deux volets :

- l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères existante,
- la réalisation d'un programme de travaux visant à moderniser l'outil de traitement, pour en faire une Unité de Valorisation Energétique des déchets classée R1 et présentant une haute performance environnementale.

Dans ce cadre Mo'UVE verra une refonte complète des équipements avec la construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique des déchets en parallèle de l'unité existante, afin de permettre la continuité du traitement des déchets pendant la phase de travaux.

La Délégation de Service Public a pris effet au 1er janvier 2021. Elle porte sur une durée de 20 ans et a vu la reprise de l'ensemble des effectifs présents au 31 décembre 2020.

Le rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Société Mo'UVE tel qu'annexé présente les actions menées sur l'UIOM de Montauban.

Présentation de l'équipement :

L'incinérateur du SIRTOMAD a été mis en service en 1986.

Le four est de capacité 35 000 t/an incinérées dans un four oscillant (Ordures Ménagères, DASRI et DIB)

En 2022 :

Bilan technique

Mo'UVE a atteint un taux de disponibilité qui s'est établi à 93.1 %, stable par rapport à 2021. Le volume traité de déchets a été de **31 591 tonnes**.

Cette bonne maîtrise de l'exploitation a permis de répondre à l'augmentation des besoins du réseau de chaleur, induits par l'extension mise en service en 2021.

Mo'UVE a ainsi produit **27 496 MW d'énergie thermique** sur l'année.

Les rejets atmosphériques et les mesures de suivi environnemental sont inférieurs à la réglementation et conformes.

En 2022, Mo'UVE a réalisé des travaux au titre du GER représentant un montant cumulé de 436 188 euros.

Moyens humains :

Conformément à ses engagements, Mo'UVE a repris l'ensemble des effectifs présents au 31 décembre 2020, et a procédé par ailleurs à l'embauche de 3 personnes au cours de l'année 2021.

Au 31 décembre 2022, les effectifs s'établissent à **22 salariés et une alternante**.

Un important programme de formation a été mis en place, afin de faire évoluer les opérateurs auparavant rattachés à l'activité de déchets d'activité de soins (DASRI) vers la conduite de l'usine. Ce programme s'est élargi au cours de l'année 2022, afin de former les équipes au pilotage de la future Unité de Valorisation Energétique.

Certifications

Une première certification ISO 50001, dédiée au management de l'énergie, a été obtenue dès le mois de juin 2021, après audit du système par l'Afnor, permettant d'accéder à une TGAP minorée.

Mo'UVE s'est en parallèle engagée dans une démarche plus large de certification, étendue aux périmètres environnementaux (ISO 14001), santé / sécurité et conditions de travail (ISO 45001), et bien sûr énergie avec une **triple certification obtenue le 22 décembre 2021**. Les audits de suivi de certification ont eu lieu en décembre 2022.

Travaux

Pour rappel, les travaux de modernisation de l'usine, tels que définis dans le marché de Délégation de Service Public, portent sur une refonte totale des équipements existants, afin notamment :

- De traiter des déchets à pouvoir calorifique inférieur (PCI) pouvant atteindre jusqu'à 2300 Kcal / kg,
- D'augmenter de manière significative la performance énergétique du site, pour atteindre le classement R1 (Unité de Valorisation Energétique)
- De remanier intégralement le système de traitement des rejets atmosphériques de l'usine, pour garantir la conformité aux meilleurs techniques disponibles (Réglementation Européenne - Baetel)
- D'augmenter la capacité de traitement autorisée et la porter à 38 500 T/an

Au cours de l'année 2022 :

- Les installations existantes de gestion des mâchefers dans l'emprise du chantier de modernisation ont induit l'externalisation du traitement des mâchefers.
- Sur les 12 lots consultation engagés, l'ensemble des lots ont été attribués (à l'exception du lot n°9 « pont bascule ») ; l'ensemble des lots attribués sont en phase approvisionnements/fabrication/montage ; 7 lots sont en phase de réalisation sur site.

Les dates clés du chantier sur les suivantes :

Janv-22/Mars 2022 :	Ouverture chantier construction Mur soutènement – préparation plateforme UVE
Mars/juin 2022 :	Livraison Génie Civil du hall incinérateur
Juin/octobre 2022 :	Livraison Génie Civil des locaux sociaux / Hall Groupe Turbo Alternateur (GTA) / dalle Traitement de Fumée
Fin Juin 2022 :	Arrivée Lot process
Juillet 2022 :	Levage grille du Four
Août 2022 :	Levage des blocs chaudières (convoi exceptionnel)
Octobre/Nov2022 :	Levage du système de traitement de fumée
Novembre 2022 :	Arrivée lot vapeur / montage aérocondenseur
Décembre 2022 :	Livraison groupe turbo alternateur Epreuve hydraulique chaudière

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce document.

**P/EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
MONTAUBAN, LE 1^{er} DECEMBRE 2023
LA PRESIDENTE,
B. BAREGES**

Le secrétaire de séance,
Mr Claude VIGOUROUX

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter : **11 DEC. 2023**

De sa notification :

De sa transmission en Préfecture le : **11 DEC. 2023**